

DÉPARTEMENT DE L'ISERE
 COMMUNE DE POISAT



N° DEL20200706_37

OBJET : FINANCES – Tarification de la restauration scolaire, des accueils de loisirs périscolaires et extrascolaires sans hébergement à compter du 1^{er} septembre 2020

Vu la délibération n°DEL20190708_37 du 08 juillet 2019 fixant les tarifs de la restauration scolaire pour l'année 2019/2020 et fixant les tarifs pour les enfants bénéficiant d'un Plan d'Accueil Individualisé (PAI) ;

Vu l'arrêté AR20200116_01 relatif aux tarifs de l'accueil de loisirs sans hébergement ;

Mme Nathalie LOMBARDO, conseillère municipale déléguée,

Rappelle qu'en 2019 un travail a été effectué sur les tarifs de la restauration scolaire et du centre de loisirs ;

Dit que les tarifs ont été fixés comme suit :

I. Temps périscolaires

A. Restauration scolaire

1) Grille tarifaire pour la restauration scolaire :

Restauration scolaire				
Coût revient : 12 €				
QF	Tarif Poisat	Tarif Poisat avec PAI*	Tarif extérieurs	Tarif extérieurs avec PAI*
0 à 250	1.00 €	0.75 €	2.00 €	1.50 €
251 à 500	2.10 €	1.60 €	3.00 €	2.25 €
501 à 750	3.50 €	2.60 €	4.00 €	3.00 €
751 à 1 000	4.50 €	3.40 €	5.00 €	3.75 €
1 001 à 1 250	5.50 €	4.10 €	6.00 €	4.50 €
1 251 à 1 500	6.50 €	4.90 €	7.00 €	5.25 €
1501 à 1 750	6.75 €	5.10 €	8.00 €	6.00 €
1 751 à 2 000	7.00 €	5.25 €	9.00 €	6.75 €
2 001 à 2 250	7.10 €	5.30 €	10.00 €	7.50 €
A partir de 2251	7.25 €	5.40 €	11.00 €	8.25 €

* PAI : *Projet d'Accueil Individualisé*

B. Temps relais et passerelles

- Les temps relais (matin, midi ou soir) sont assurés gratuitement par la commune mais nécessitent une inscription obligatoire.
- Les passerelles sont des partenariats entre la commune et certaines associations poisatières pour accompagner les enfants sur leurs lieux d'activités. Elles concernent les enfants qui sont inscrits au temps relais du soir ou aux ateliers périscolaires et ceux inscrits au centre de loisirs le mercredi après-midi. Les passerelles sont gratuites mais nécessitent une inscription obligatoire.

C. Ateliers périscolaires du soir

Ateliers périscolaires du soir		
Ateliers découvertes ou ateliers libres		
Tarif horaire		
Coût revient : 10€		
QF	Tarif Poisat	Tarif extérieurs
0 à 250	1.00 €	1.25 €
251 à 500	1.25 €	1.50 €
501 à 750	1.50 €	1.75 €
751 à 1 000	1.75 €	2.00 €
1 001 à 1 250	2.00 €	3.00 €
1 251 à 1 500	2.50 €	3.50 €
1501 à 1 750	3.00 €	4.00 €
1 751 à 2 000	3.25 €	4.25 €
2 001 à 2 250	3.50 €	4.50 €
A partir de 2 251	4.00 €	5.00 €

Précise que toute heure commencée est due.

D. Mercredi après-midi

Mercredi après-midi (sans repas)		
Coût revient : 30 €		
QF	Tarif Poisat	Tarif extérieurs
0 à 250	1,00 €	3,00 €
251 à 500	2,00 €	4,00 €
501 à 750	3,00 €	5,00 €
751 à 1 000	4,00 €	6,00 €
1 001 à 1 250	5,00 €	7,00 €
1 251 à 1 500	6,00 €	8,00 €
1501 à 1 750	7,00 €	9,00 €
1 751 à 2 000	8,00 €	10,00 €
2 001 à 2 250	9,00 €	11,00 €
A partir de 2251	10,00 €	12,00 €

II. Accueils de loisirs extrascolaires sans hébergement

A. Accueils de loisirs : demi-journée

QF	Accueils de loisirs					
	Demi-journée		Demi-journée avec repas			
	Coût revient : 30 €		Coût revient : 42 €			
	Tarif Poisat	Tarif extérieurs	Tarif Poisat	Tarif Poisat avec PAI*	Tarif extérieurs	Tarif extérieurs avec PAI*
0 à 250	1,00 €	3,00 €	2,00 €	1,75 €	4,00 €	3,75 €
251 à 500	2,00 €	4,00 €	4,10 €	3,60 €	6,10 €	5,60 €
501 à 750	3,00 €	5,00 €	6,50 €	5,60 €	8,50 €	7,60 €
751 à 1 000	4,00 €	6,00 €	8,50 €	7,40 €	10,50 €	9,40 €
1 001 à 1 250	5,00 €	7,00 €	10,50 €	9,10 €	12,50 €	11,10 €
1 251 à 1 500	6,00 €	8,00 €	12,50 €	10,90 €	14,50 €	12,90 €
1501 à 1 750	7,00 €	9,00 €	13,75 €	12,10 €	15,75 €	14,10 €
1 751 à 2 000	8,00 €	10,00 €	15,00 €	13,25 €	17,00 €	15,25 €
2 001 à 2 250	9,00 €	11,00 €	16,10 €	14,30 €	18,10 €	16,30 €
A partir de 2251	10,00 €	12,00 €	17,25 €	15,40 €	19,25 €	17,40 €

*PAI : *Projet d'Accueil Individualisé*

B. Accueils de loisirs : journée

QF	Accueils de loisirs					
	Journée		Journée avec repas			
	Coût revient : 60 €		Coût revient : 72 €			
	Tarif Poisat	Tarif extérieurs	Tarif Poisat	Tarif Poisat avec PAI*	Tarif extérieurs	Tarif extérieurs avec PAI*
0 à 250	4,00 €	6,00 €	5,00 €	4,75 €	7,00 €	6,75 €
251 à 500	5,00 €	7,00 €	7,10 €	6,60 €	9,10 €	8,60 €
501 à 750	6,00 €	8,00 €	9,50 €	8,60 €	11,50 €	10,60 €
751 à 1 000	7,00 €	9,00 €	11,50 €	10,40 €	13,50 €	12,40 €
1 001 à 1 250	9,00 €	11,00 €	14,50 €	13,10 €	16,50 €	15,10 €
1 251 à 1 500	11,00 €	13,00 €	17,50 €	15,90 €	19,50 €	17,90 €
1501 à 1 750	13,00 €	15,00 €	19,75 €	18,10 €	21,75 €	20,10 €
1 751 à 2 000	15,00 €	17,00 €	22,00 €	20,25 €	24,00 €	22,25 €
2 001 à 2 250	17,00 €	19,00 €	24,10 €	22,30 €	26,10 €	24,30 €
A partir de 2251	19,00 €	21,00 €	26,25 €	24,40 €	28,25 €	26,40 €

* PAI : *Projet d'Accueil Individualisé*

C. Accueils de loisirs : soirées jeunes

Soirées jeunes		
Coût revient : 30 €		
QF	Tarif Poisat	Tarif extérieurs
0 à 250	1,00 €	3,00 €
251 à 500	2,00 €	4,00 €
501 à 750	3,00 €	5,00 €
751 à 1 000	4,00 €	6,00 €
1 001 à 1 250	5,00 €	7,00 €
1 251 à 1 500	6,00 €	8,00 €
1501 à 1 750	7,00 €	9,00 €
1 751 à 2 000	8,00 €	10,00 €
2 001 à 2 250	9,00 €	11,00 €
A partir de 2251	10,00 €	12,00 €

Précise que pour l'ensemble des tarifs, le quotient familial pris en compte est celui de la CAF. Pour les non-allocataires, le quotient est déterminé selon le mode de calcul de la CAF ;

Propose au conseil municipal de maintenir les grilles tarifaires telles qu'exposées ci-dessus.

Rappelle qu'en 2019 un tarif dégressif a été institué pour les familles inscrivant trois enfants ou plus sur un même temps périscolaire ou extrascolaire.

Propose au conseil municipal de maintenir ce tarif dégressif comme suit : minoration de 30% pour le 3^{ème} enfant et de 50% à partir du 4^{ème} ;

Le conseil municipal après en avoir délibéré à 16 de ses membres présents, avec 3 pouvoirs de M. Grégory GABREL, M. Hervé FANTON et Mme Sandrine MENDUNI :

- Approuve le maintien des grilles tarifaires telles qu'exposées ci-dessus et applicables à compter du 1er septembre 2020 ;
- Approuve le maintien du tarif dégressif tel que décrit ci-dessus pour les familles inscrivant trois enfants ou plus sur un même temps périscolaire ou extrascolaire ;
- Dit que les crédits sont prévus au budget.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme
Fait à Poisat, le 8 juillet 2020
Le Maire,
Ludovic BUSTOS

